

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-162 du 10 Mai 1985

portant nomination des Membres et du
Président du Conseil d'Administration
de la Société Béninoise des Matériaux
de Construction (SOBEMAC)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 84-322 du 3 août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU le décret N° 84-501 du 17 décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme (MCAT),
- VU la loi N° 82-008 du 30 décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation
- VU le décret N° 83-288 du 17 août 1983 portant approbation des statuts de la Société Béninoise des Matériaux de Construction (SOBEMAC),
- SUR proposition conjointe du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme et du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 24 Avril 1985,

DECRETE :

Article 1er. - Sont nommées Membres du Conseil d'Administration de la Société Béninoise des Matériaux de Construction, les personnes dont les noms suivent :

- Camarades : - Abdoulaye CHABI : Représentant du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Nestor HOUEYON : Représentant du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé du Plan et de la Statistique ;
- Estève RUSTICO et Marius KOUDJO : Représentants du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Wassi IGUE : Représentant du Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;

.../...

- Mathias NOUTAYI et Joseph COUTON : Représentants du CDR de la Société Béninoise des Matériaux de Construction ;

- Toussaint S. SAME, Lucien SODJI et Prosper GNONKOKPON : Représentants du Syndicat de la Société Béninoise des Matériaux de Construction ;

Moustapha SOULE : Représentant du Ministre de l'Équipement et des Transports.

Article 2.- Le Camarade Abdoulaye CHABI est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société Béninoise des Matériaux de Construction.

Article 3.- Sauf indications expresses et contraires des organismes mandants, les remplaçants des Administrateurs susdésignés dans leurs fonctions antérieures les remplacent automatiquement au sein du présent Conseil. Un acte subséquent sera pris pour régularisation.

Article 4.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 10 Mai, 1985 1

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances
et de l'Économie,

Le Ministre de la Justice, Chargé
de l'Inspection des Entreprises
Publiques et Semi-Publiques,

Didier DASSI

Hospice ANTONIO

Le Ministre du Commerce, de
l'Artisanat et du Tourisme,

Soulé DANKORO

Ampliations : PR 8 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGEEN 4 MFE 4 AUTRES
MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 3 SPD 2 IGE ET SES SECTIONS 4 CCIB 4 DTC-
GCONB-ONEPI 3 JORPB 1 BCP 2 UNB-FASJEP-BN 8 CEAP 6 INTERESSES 12.-